

13

Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux prévus

- Fin 2020 et début 2021 : Travaux préparatoires pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'Etat
- 2020-2021 : Elaboration d'une charte de déontologie qui devra s'appliquer non seulement aux structures conventionnées par le ministère de la Culture mais à l'ensemble du secteur culturel.

Contact

- Beryl Bruck
(+352) 247-76610
beryl.bruck@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 28.04.2021